

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 121

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, qui ne répond pas aux exigences du droit naturel qui présidaient encore récemment à notre droit français, doit être supprimé.